



Cessation d'activités SARL

Par **Speed**, le **09/04/2024** à **20:06**

Bonjour ,

Nous sommes 3 associés 1 à 55% 1 à 25% et 1 à 20% dans une SARL. Nous avons décidé d'arrêter volontairement l'activité de la société car les finances sont au plus bas.

L'associé majoritaire est une Holging.

Nous souhaitons rembourser tout le passif si possible.

L'associé majoritaire souhaite continuer a fabriquer un ou deux produits dans une autre société qu'il détient.

Ma question : Si a la fin de la cessation d'activité , il reste du passif , pouvons nous lui demander de combler les dettes en échange des deux produits qu'il continuera à produire ?

Car il estime qu' à la fin , si il reste du passif , nous devons combler tous les 3 le trou.

Merci d'avance à vous.